RENAULT - AMPERE
ALPINE
PRESTATAIRES
INTERIMAIRES
TOUS UNIS

INGENIERIES ET
TERTIAIRE

Tract n°15 – mardi 10 novembre 2026

Remettre de la solidarité dans les activités sociales du CSE

Chaque organisation syndicale a sa vision des activités sociales du CSE. Depuis les dernières élections, l'alliance CFE-CGC–CFDT gère les CSE Renault IDF, Ampere SAS et Ampere ST : ses choix sont désormais connus. Le vote des salariés Ampere Energy qui aura lieu du 16 au 19 novembre déterminera l'orientation des activités sociales de leur CSE. Mais les propositions des syndicats concernent tous les salariés de Renault IDF et d'Ampere ST. **Voici celles de la CGT.**

CASCIE : Complexité, dysfonctionnements, reculs importants… Le bilan est amer !

Depuis le regroupement des CSE au sein du CASCIE, de nombreux salariés se disent insatisfaits des activités sociales et de leur fonctionnement. Les nouvelles règles confirment les choix de gestion CFE-CGC–CFDT, au détriment de la solidarité :

- Des grilles de subvention de moins en moins solidaires.
- Des aides uniformes, sans tenir compte du quotient ni de la composition familiale : montant unique pour les chèques-vacances, taux unique pour les séjours et week-ends.
- Un fort recul des aides à l'enfance.
- Des formules vacances A/B/C qui compliquent les choix.
- Toujours plus de séjours réservés aux hauts revenus.
- Des relations de plus en plus déshumanisées au nom du numérique.
- Des démarches alourdies par les demandes incessantes de justificatifs.
- Un manque de démocratie : seulement 5 personnes décident pour près de 14 000 salariés
- Des décisions et des budgets opaques.

Pour la CGT, face à la crise et aux inégalités croissantes, le CSE doit retrouver sa vocation sociale : permettre aux salariés de profiter de leurs congés et d'accéder à des loisirs autrement hors de portée.

Pour cette nouvelle mandature, la CGT propose :

Des grilles de subvention plus solidaires : rétablir 16 catégories selon les revenus, avec des plafonds adaptés au quotient familial et une prise en compte équitable des familles recomposées.

Des vacances plus simples et accessibles : avance de la part du CSE avant le départ, suppression du minimum de 25 € et de la limite de 5 dossiers/an, et séjours collectifs proposés en complément du crédit vacances.

Des aides renforcées selon la famille : pour la culture et le sport, une enveloppe de 250 € par salarié + 50 € par ayant droit, ainsi que des aides automatiques supplémentaires pour les personnes en situation de handicap.

Un CSE lieu de vie, de rencontres et d'échanges : concerts, salons du livre, tournois et partage des passions, avec la participation des salariés.

Remettre la solidarité au cœur des activités sociales

Fondée sur les revenus et la composition familiale, la grille de subvention est au cœur de la solidarité. Chacun contribue au financement des CSE par un % de la masse salariale, et reçoit des prestations ou des remboursements selon sa situation et ses besoins. Aider davantage les faibles revenus permet à tous d'accéder aux activités : c'est aussi la vocation des comités d'entreprise !

La gestion actuelle a fortement réduit le champ de cette grille solidaire. En 2027, elle ne s'appliquera plus qu'aux séjours à la carte et, pour l'enfance, aux séjours et aux CESU. Les autres aides ne tiendront plus compte des revenus ni de la composition familiale !

La CGT propose des grilles plus justes, adaptées aux salaires réels, et des plafonds tenant compte des revenus et de la composition familiale.

Elections Ampere Energy du 16 novembre (10h) au 19 novembre (15h) 2026

Les candidats CGT du Technocentre :

Votez CGT !

Marion MAHERAULT
Elise JEAN
Thomas BESANÇON
Cheick DIOP
Abdelhakim DEBIB
Mathieu LAGREZE
Oumaima HABKI
Jean-Michel TEIXEIRA



Grille de subvention Tourisme « Vacances à la carte »

De 16 catégories, la grille est passée à 10, puis à 7 en 2027, sans lien avec les salaires réels. F11, F12, chefs de service G14 et directeurs H15 se retrouvent quasiment tous dans la catégorie la plus élevée (J), malgré de forts écarts de revenus.

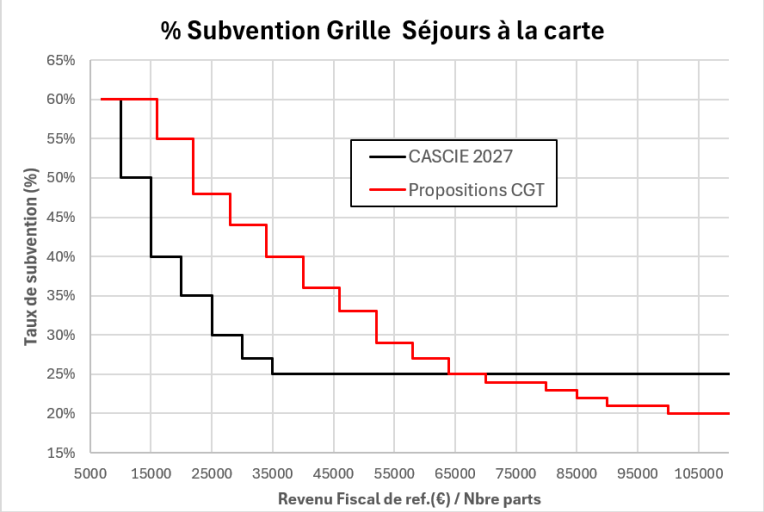
La CGT propose de rétablir 16 catégories pour mieux tenir compte des écarts de salaires entre cadres opérationnels et plus hauts directeurs.

CFE-CGC et CFDT ont aussi supprimé la solidarité dans les plafonds de subvention. **La CGT propose une nouvelle grille adaptée au quotient familial.**

Pour faire vos calculs, vous avez besoin des avis d'impôts établis en 2025 (impôts sur les revenus 2024) Prendre le revenu fiscal de référence. Pour les familles recomposées, pour le nombre de parts, tenir compte du tableau ci-après et pas du nombre de parts fiscales.

CASCIE en 2027

Cat.	Revenu Fiscal de ref.(€) / Nbre parts	% Subv.	maxi / an / OD	maxi / an / + par AD
A	0-10 000	60%	1 000 €	+150 €
B	10 000-15 000	50%	1 000 €	+150 €
C	15 000-20 000	40%	1 000 €	+150 €
D	20 000-25 000	35%	1 000 €	+150 €
E	25 000-30 000	30%	1 000 €	+150 €
F	30 000-35 000	27%	1 000 €	+150 €
G	Sup. à 35 000	25%	1 000 €	+150 €



Proposition CGT

Cat.	Revenu Fiscal de ref.(€) / Nbre parts	% Subv	maxi / an / OD	maxi / an / + par AD
A	0-16 000	60%	1 200 €	+125 €
B	16 000-22 000	55%	1 175 €	+125 €
C	22 000-28 000	48%	1 150 €	+125 €
D	28 000-34 000	44%	1 125 €	+125 €
E	34 000-40 000	40%	1 100 €	+125 €
F	40 000-46 000	36%	1 075 €	+125 €
G	46 000-52 000	33%	1 050 €	+125 €
H	52 000-58 000	29%	1 025 €	+125 €
I	58 000-64 000	27%	1 000 €	+125 €
J	64 000-70 000	25%	975 €	+125 €
K	70 000-75 000	24%	950 €	+125 €
L	75 000-80 000	24%	925 €	+125 €
M	80 000-85 000	23%	900 €	+125 €
N	85 000-90 000	22%	875 €	+125 €
O	90 000-100000	21%	850 €	+125 €
P	Supérieur 100 000	20%	825 €	+125 €

Calcul du nombre de parts en fonction de sa situation familiale

Situation de famille	Nombre de parts
Célibataire, séparé, divorcé ou veuf*sans enfant à charge	1 (cas général)
Marié, pacsé ou vie commune sans enfant à charge	2 (cas général)
Célibataire, séparé ou divorcé ayant un enfant à charge	1.5
Marié, pacsé, vie commune ou veuf ayant un enfant à charge	2.5
Célibataire, séparé ou divorcé ayant deux enfants à charge	2
Marié, pacsé, vie commune ou veuf ayant deux enfants à charge	3
Célibataire, séparé ou divorcé ayant trois enfants à charge	3
Marié, pacsé, vie commune ou veuf ayant trois enfants à charge	4
Célibataire, séparé ou divorcé ayant quatre enfants à charge	4

Et ainsi de suite en ajoutant une part

Aujourd'hui, les familles recomposées sont pénalisées dans le calcul des parts et perdent des subventions. Pourtant, tous leurs enfants partent en vacances, il n'y en a pas une moitié qui reste à la maison !

La CGT propose les mêmes règles de calcul pour toutes les familles, selon le barème ci-contre.

Pour les « Vacances à la carte »

Des contraintes injustifiées limitent l'accès aux subventions. Simplifions les démarches et faisons confiance aux salariés :

	Actuellement au CASCIE	**Propositions CGT**
Avance de la subvention de la part CSE	NON	**Avant le départ, le CSE règlera sa part aux organismes référencés**
Montant minimum de subvention pour que le dossier soit pris en charge	25 € mini par dossier	**Pas de subvention minimale pour prendre en compte un dossier**
Nombre maxi de dossiers par an	5 dossiers	**Pas de limitation du nombre de dossiers**
Chèques vacances « Vacances à la carte »	250€ par trimestre quelle que soit la composition familiale	**OD : 250 € + 20 € par AD/Trimestre**
Chèques vacances opérations spécifiques	Somme constante quelle que soit la composition familiale	**La composition familiale sera prise en compte (montant OD + AD fonction des opérations)**

Tourisme

Après les formules A et B en 2026, une troisième apparaît en 2027 : la formule C, issue des chèques-vacances retirés de la B. Un casse-tête supplémentaire : il faut choisir dès le début d'année, sans savoir à quels séjours du CASCIE nous serons acceptés.

Pour la CGT, les séjours et week-ends doivent compléter les vacances habituelles, pas s'y substituer.

La CGT propose une subvention complémentaire et solidaire pour les journées, week-ends et séjours de groupe du CSE, en plus du crédit annuel tourisme.

Un système de points permettra de renouveler les participants, pour que ces aides ne profitent pas toujours aux mêmes. Simple, il a fait ses preuves dans les CSE gérés par la CGT.

Subventions pour les Séjours proposés par le CSE (Week-ends et Voyages Groupe)

Au CASCIE, les séjours sont subventionnés à 50 %, quels que soient les revenus, avec des plafonds de 1 000 €/participant/an pour les voyages de groupe et de 500 €/participant/week-end : aucune solidarité.

La CGT propose trois niveaux de subvention et des plafonds adaptés aux catégories.

La CGT proposera davantage de séjours abordables, face à la flambée des tarifs qui les rend inaccessibles à une grande partie des salariés.

Propos CGT / Cat.	% Séjours WE CSE	maxi participant/an Séjours + WE
A à E	60%	2 000 €
F à K	50%	1 750 €
L à P	40%	1 500 €

La CGT relancera les sorties à la journée à très petits prix, qui rencontraient un vif succès.

Accompagner les salariés ou leurs ayants droits en situation de handicap.

Actuellement au CASCIE	Propositions CGT
Aide pour les vacances seulement, via la « Cellule Handicap », avec des critères d'attribution obscurs	**Des aides de droit pour toutes les activités,** sur déclaration d'un organisme extérieur reconnu : ½ part supplémentaire pour un taux d'incapacité inférieur à 50 %, 1 part à partir de 50 %.

Renforcer les moyens pour l'enfance

	Ex-CSE Lardy (CGT)	Ex-CSE Guyancourt (CFE-CGC)	CASCIE (CFE-CGC + CFDT)
Limite maxi de subvention	Pas de limite	Pas de limite	1000 € / enfant / an (pour toutes les activités enfance)
Taux de subvention pour colonie	22,5% à 65%	41% à 77%	25% à 60%.
% de subvention pour 1° colonie	+20% sur le tarif du séjour	Rien	Rien
% de subvention pour « organismes sociaux ou équitables »	+15% sur la grille de subvention	Rien	Rien

Les règles actuelles du CASCIE pénalisent les enfants des salariés aux plus faibles revenus.

Face au coût des colonies, des subventions fortes sont nécessaires pour permettre à tous les enfants de partir. Le CSE de Lardy le faisait avec des moyens bien inférieurs à ceux du CASCIE !

Avec les nouvelles grilles ci-dessous, la CGT permettra à davantage d'enfants de partir en colonie, de faire du sport et de participer aux journées récréatives du CSE.

CASCIE en 2027

Cat.	Revenu Fiscal de ref.(€) / Nbre parts	% Subv.	Maxi par enfant/an
A	0-10000	60%	1 000 €
B	10000-15000	50%	
C	15000-20000	40%	
D	20000-25000	35%	
E	25000-30000	30%	
F	30000-35000	27%	
G	Sup. à 35000	25%	

Proposition CGT

Cat.	Revenu Fiscal de ref.(€) / Nbre parts	% Subv.	Maxi par enfant/an
A	0-16 000	70%	2 200 €
B	16 000-22 000	60%	2 000 €
C	22 000-28 000	50%	1 875 €
D	28 000-34 000	45%	1 750 €
E	34 000-40 000	40%	1 660 €
F	40 000-46 000	38%	1 550 €
G	46 000-52 000	37%	1 450 €
H	52 000-58 000	36%	1 375 €
I	58 000-64 000	34%	1 350 €
J	64 000-70 000	32%	1 310 €
K	70 000-75 000	30%	1 300 €
L	75 000-80 000	29%	1 290 €
M	80 000-85 000	28%	1 280 €
N	85 000-90 000	27%	1 270 €
O	90 000-100000	26%	1 260 €
P	Supérieur 100 000	25%	1 250 €

Soutenir le tourisme social et durable

À Lardy, la CGT avait instauré 15 % de subvention supplémentaire pour le tourisme et l'enfance auprès d'organismes de tourisme social ou durable et équitable, contre 7 % pour le tourisme à Guyancourt. CFE-CGC et CFDT ont supprimé ces aides au CASCIE.

La CGT propose une majoration de 10 % des grilles pour soutenir ces organismes.

Renforcer l'accès à la Culture et au Sport pour tous

En 2026, le CASCIE a instauré une enveloppe culture et sport de 220 €, subventionnée à 40 %. Face aux difficultés du secteur culturel, la CGT veut soutenir le spectacle vivant et élargir l'accès à la culture.

	Actuellement au CASCIE	**Propositions CGT**
Sur la culture et le sport	Enveloppe de 220 € par Ouvrant Droit / an Subventionné à 40%	**Enveloppe selon composition familiale avec 250 € par OD + 50 € par AD par an.** **Subventionné à 40%** **Subvention complémentaire de +15% sur tous les centres culturels des régions autour de nos sites.**
Médiathèque et ludothèque	Achats fortement réduits et médiathèque numérique de Lardy supprimée par les élus gestionnaires	**La CGT relancera une médiathèque numérique et renforcera les moyens des médiathèques et ludothèques.**

Un CSE, lieu d'échanges et de rencontres

Sous les dernières mandatures CFE-CGC – CFDT, les animations de proximité ont presque disparu. Seuls subsistent les concerts des sections musique, grâce à leurs membres. Les salons du livre, qui rencontraient un vif succès, ont été remplacés par une offre dématérialisée. A VSF, les gestionnaires ont annulé le dernier festival de théâtre en entreprise ouvert à de jeunes artistes.

Face aux difficultés, à l'isolement lié au télétravail et au repli sur soi, le CSE doit favoriser les échanges.

Sur chaque site, notre priorité est un CSE convivial, où les salariés participent aux initiatives et aux décisions des sections sportives, culturelles et des clubs.

La direction tente de nous diviser ; le CSE doit nous rapprocher. La CGT veut ouvrir aux prestataires et intérimaires le plus grand nombre d'activités : animations, sport, culture, tournois et rencontres.

La CGT proposera :

- Des animations régulières comme des concerts, des spectacles ou des expositions.
- Des animations découvertes pour présenter les sections sportives et culturelles et partager les passions des salariés.
- Des rendez-vous collectifs : spectacle de Noël, bowling, laser game, karting, fêtes du CSE, Challenge Ski et tournois sportifs.
- Des salons du livre et de la BD, avec un bon d'achat de 30 € pour chaque salon afin de soutenir les librairies des environs.

Les activités sociales et culturelles doivent être décidées par le vote des salariés, pas être imposées d'en haut par le CASCIE !

Le CASCIE c'est un « outil » qui peut permettre à plusieurs CSE de travailler ensemble. Pour la CGT, l'essentiel reste les pratiques et les orientations qui y sont mises en œuvre. Votre vote sera essentiel pour les déterminer ! Il devra être respecté.

Les élus CGT du CSE Ampere Energy ne voteront l'adhésion au CASCIE que s'il devient plus solidaire et socialement utile, avec des décisions et des budgets transparents, ainsi qu'une gouvernance plus collective, représentative des sites et des organisations syndicales.

Les propositions syndicales sur les activités sociales et le CASCIE seront donc au cœur de cette campagne. **Dès les élections passées et dans le respect du vote des salariés, la CGT proposera une réunion intersyndicale afin de répartir les responsabilités** — secrétariat du CSE, trésorerie et leurs adjoints, secrétariat de la CSSCT — et discuter des orientations des activités sociales.

La CGT continuera à militer pour un CSE solidaire, ouvert à tous et proche des salariés, lieu de rencontres et d'échanges. Nous le défendons dans les élections professionnelles d'Ampere Energy et nous le ferons aussi dans celles qui auront lieu chez Renault IDF et Ampere ST.

Pour soutenir une force toujours du côté des salariés,

Votez pour la CGT !

API: TCR LOG 0 58 **Internet: www.infos-cgt-technocentre.com Email : contact@infos-cgt-technocentre.com**

Abonnez-vous à notre lettre d'info sur notre site pour recevoir nos tracts en version numérique et d'autres informations